

Territoires, efficacité et simplicité
Compte financier unique 2025**P4**

Le Conseil Régional,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1612-12, L4135-10,

VU le règlement budgétaire et financier,

CONSIDERANT l'avis du CESER

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Finances, Ressources Humaines, Fonds européens, Commande publique

Après en avoir délibéré, décide,

D'APPROUVER

le compte financier unique 2025 et ses annexes, dont les résultats s'établissent comme suit :

- résultat (section de fonctionnement) : 286 152 765,95 euros
- solde d'exécution (section d'investissement) : - 209 688 751,00 euros.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstention : Gauthier BOUCHET, Gabriel de CHABOT TRAMECOURT

Contre : Groupe l'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps Pays de la Loire, Raymond de MALHERBE

Christelle MORANÇAIS absente.